

www.e-rara.ch

Principes Du Droit Politique

Rousseau, Jean-Jacques

A Amsterdam, 1762

Zentralbibliothek Zürich

Shelf Mark: 25.811

Persistent Link: <http://dx.doi.org/10.3931/e-rara-63287>

Inhaltsverzeichnis

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

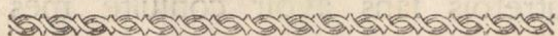
Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

T A B L E
D E S L I V R E S
E T D E S
C H A P I T R E S.



L I V R E I.

*Où l'on recherche comment l'homme passe de
l'Etat de nature à l'état civil, & quelles
sont les conditions essentielles du pacte.*

C H A P I T R E I.

Sujet de ce premier Livre. . . . Page 3

C H A P I T R E II.

Des premières Sociétés 5

C H A P I T R E III.

Du droit du plus fort. . . . 10

C H A P I T R E IV.

De l'esclavage. . . . 13

T A B L E. VIII

CHAPITRE V.

Qu'il faut toujours remonter à une première convention. Page 23

CHAPITRE VI.

Du pacte Social. 26

CHAPITRE VII.

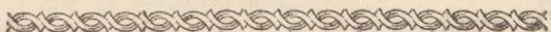
Du Souverain. 32

CHAPITRE VIII.

De l'état civil. 37

CHAPITRE IX.

Du Domaine réel. 40



L I V R E II.

Où il est traité de la Législation.

CHAPITRE I.

Que la souveraineté est inaliénable. 47

CHAPITRE II.

Que la souveraineté est indivisible. 51

IV T A B L E

CHAPITRE III.

Si la volonté générale peut errer. . . Page 36

CHAPITRE IV.

Des bornes du pouvoir Souverain. . . . 60

CHAPITRE V.

Du droit de vie & de mort. . . . 69

CHAPITRE VI.

De la Loi. . . . 74

CHAPITRE VII.

Du Législateur. . . . 82

CHAPITRE VIII.

Du peuple. . . . 92

CHAPITRE IX.

Suite. . . . 97

CHAPITRE X.

Suite. . . . 103

CHAPITRE XI.

Des divers systèmes de législation. . . III

T A B L E. v

CHAPITRE XII.

Division des Loix. . . . Page 117



L I V R E III.

Où il est traité des loix politiques, c'est-à-dire,
de la forme du Gouvernement.

CHAPITRE I.

Du Gouvernement en général. . . . 122

CHAPITRE II.

Du principe qui constitue les diverses formes de Gouvernement. . . . 136

CHAPITRE III.

Division des Gouvernemens. . . . 143

CHAPITRE IV.

De la Démocratie. . . . 147

CHAPITRE V.

De l'Aristocratie. . . . 153

VI T A B L E.

CHAPITRE VI.

De la Monarchie. Page 158

CHAPITRE VII.

Des gouvernemens mixtes. 172

CHAPITRE VIII.

*Que toute forme de Gouvernement n'est
pas propre à tout pays.* 175

CHAPITRE IX.

Des signes d'un bon Gouvernement. 188

CHAPITRE X.

*De l'abus du Gouvernement & de sa pen-
te à dégénérer.* 192

CHAPITRE XI.

De la mort du corps politique. 199

CHAPITRE XII.

Comment se maintient l'autorité souveraine. 202

CHAPITRE XIII.

Suite. 205

T A B L E. VII

CHAPITRE XIV.

Suite. Page 209

CHAPITRE XV.

Des Députés ou Représentans. 211

CHAPITRE XVI.

Que l'institution du Gouvernement n'est point un Contract. 220

CHAPITRE XVII.

De l'institution du Gouvernement. 224

CHAPITRE XVIII.

Moyen de prévenir les usurpations du Gouvernement. 227



L I V R E IV.

Où continuant de traiter des loix politiques on expose les moyens d'affermir la constitution de l'Etat.

CHAPITRE I.

Que la volonté générale est indestructible. 232

CHAPITRE II.

Des Suffrages. Page 238.

CHAPITRE III.

Des élections. 246

CHAPITRE IV.

Des comices romains. 251

CHAPITRE V.

Du Tribunat. 278

CHAPITRE VI.

De la Dictature. 283

CHAPITRE VII.

De la Censure. 291

CHAPITRE VIII.

De la Religion civile. 296

CHAPITRE IX.

Conclusion. 324

CHAPITRE I.

DU